



Un réparateur a cassé mon ordinateur

Par **MaLou95**, le **01/06/2023** à **08:54**

Bonjour,

J'ai déposé récemment mon ordinateur chez un réparateur car l'écran ne fonctionnait plus après une chute. L'ordinateur est toujours sous garantie, mais comme il s'agit d'une faute de ma part, je ne pense pas que la garantie aurait pu fonctionner.

Dans un premier temps, le réparateur nous indique que l'ordinateur ne fonctionne pas lorsqu'il est branché sur secteur, or, lorsque nous lui avons apporté, le charger ne présentait aucun souci, seul l'écran était noir mais l'ordinateur allumé. Nous lui avons donc apporté le chargeur de l'ordinateur (qu'il n'avait pas voulu lors du dépôt de l'ordinateur)

Aujourd'hui, le réparateur a changé l'écran, mais plus rien ne fonctionne, l'ordinateur ne s'allume plus. Il me propose de laisser le nouvel écran et de faire jouer la garantie concernant le reste. Ce que je pense refuser. Il maintient également le fait qu'il n'a pas touché à l'ordinateur si ce n'est pour changer l'écran.

L'ordinateur nous a coûté 1000€ environ, le réparateur nous dit qu'il est trop vieux et qu'il ne vaut plus rien. J'ai vraiment peur de me faire arnaquer!

Le réparateur a-t-il une obligation de réparer mon ordinateur pour me le rendre en état de marche ? Le cas échéant existe-t-il un article à invoquer ? Et quelles démarches devrais-je effectuer ?

Merci